



## COMMUNE DE LUZECH

### **AVIS AU PUBLIC**

#### **Approbation de la 1<sup>ère</sup> modification simplifiée du PLU**

---

Par délibération **en date du 4 février 2016**, le Conseil Municipal de LUZECH a approuvé la 1<sup>ère</sup> modification simplifiée du plan local d'urbanisme portant sur les points suivants :

- Réduction d'une partie de l'emplacement réservé n° 4 soit la suppression de la bande de 3 m à gauche de la voie communale n° 103 dite de la Lande (parcelles AZ 76 74 73 72 71, BD n° 172, 400, 399, 335, 333).
- Autorisation des toits plats, toitures végétalisées sur les nouvelles constructions ou agrandissements pour répondre à la demande des particuliers et à l'exigence du Grenelle de l'environnement.
- Extension à 40 % des habitations situées en zone N, le PLU actuel prévoit une extension maximum de 20 %, surface trop exigüe, s'agissant principalement d'habitat ancien de petite surface.
- Adaptations mineures au règlement du PLU suivant la législation en vigueur (surface de plancher notamment, etc...).

Le dossier du PLU modifié est tenu à la disposition du public dans les services administratifs de la mairie de LUZECH et de la PREFECTURE DU LOT aux jours et heures d'ouverture.

A LUZECH, le 7 mars 2016

Signé : Le Maire, Gérard ALAZARD